Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 168

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 06.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne
Hebdomadaire romand
No 168 3 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, St-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer

Ont collaboré à ce numéro:
Gabrielle Antille
Eric Baier
Claude Bossy
Jean-Claude Crevoisier
Ruth Dreifus
Michel Girardin
Jean-Pierre Ghelfi
Jean-Claude Favez
Bruno Pellaud
Jacques Sulliger

168

Domaine public

L'ABC de l'AVS

Jamais, pareille chance. De vastes domaines de l'économie suisse sont désormais à portée des contrôles du mouvement syndical et des salariés. La prochaine révision de l'AVS sera cette chance. Dans les systèmes qui vont être proposés au peuple, on dispute de l'aspect social (quelles retraites seraient garanties à chacun), on néglige trop l'aspect économique.

Or la généralisation du second pilier, c'est-à-dire des caisses de pensions qui devront, obligatoirement, compléter l'AVS de base, va entraîner une formidable accumulation de capitaux.

Ce second pilier signifie épargne forcée. Les montants ainsi réunis, il faudra les compter non pas en milliards, mais en dizaines de milliards, et à long terme en dizaines de milliards de milliards.
La Suisse, même si son tempérament national est fourmi et non cigale, n'a jamais connu une telle épargne. Dès lors est posée une question simple : qui décidera du placement de cette fortune ?

D'une étude sur les fonds de pension aux Etats-Unis nous tirerons cette seule citation : « En 1980, les fonds de pensions gérés par des trustees détiendraient 23 % des actions des sociétés américaines ; globalement, ils seraient en mesure de contrôler l'industrie américaine. »

Or, à l'échelle suisse, les fonds de pension seront plus développés encore, et par conséquent leur pouvoir de contrôle encore plus important, même si les placements ne se font pas d'abord en achats d'actions et se portent sur d'autres secteurs, notamment sur le logement.

Pourquoi cette dimension gigantesque ? Deux phénomènes l'expliquent simplement :

— *la hausse du niveau de vie et l'inflation exigent et exigeront des capitaux énormes si les seuls intérêts doivent assurer des rentes suffisantes ;*

— *le vieillissement de la population implique des réserves sans cesse accrues ; une population active va assumer la couverture des besoins d'une population non active sans cesse grandissante.*

Il s'agit donc là d'un aspect nouveau, fondamental du capitalisme moderne, transformation qui est imposée par l'évolution de la démographie.
Deux groupes se sont jusqu'ici annoncés candidats à la gestion de ces capitaux. Les sociétés d'assurances-vie qui, dans la ligne de leur travail habituel, présentent des polices de groupes, déchargeant de toute responsabilité entreprises et salariés ; les banques commerciales qui offrent leurs services de gestionnaires de portefeuille aux caisses de pension autonomes. Au vu de l'expérience américaine, les secondes risquent de l'emporter sur les premières.
Mais faut-il que la lutte pour le pouvoir économique réservé aux détenteurs de l'épargne des fonds de pension se limite à une compétition entre les banques et les assurances ? Il y a deux candidats. Il en manque un troisième : les organisations syndicales. Elles auraient pour elles le droit : c'est aux salariés qu'il appartient de gérer leur propre épargne. Mais il faudrait créer l'outil qui rende possible l'exercice de ce droit : le ou les fonds de placement capables de concentrer, regrouper (afin d'en tirer un pouvoir) ces fonds dispersés.
La révision de l'AVS avec l'institution du second pilier verra ou le renforcement des institutions capitalistes traditionnelles (banques et assurances) ou la collectivisation en douceur et avec le sourire d'une partie de l'économie suisse.
Il y a un formidable pouvoir économique à détenir, à conquérir pour celui qui décidera de l'investissement d'une fortune de cent milliards. Ce pouvoir revient de droit aux salariés. Il doit aussi leur revenir de fait. C'est l'ABC. Réapprenons notre alphabet.